Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260507-202630-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BOQUEHO

NOMBRE DE CONSEILLERS	**15**
CONSEILLERS PRESENTS	**11**
VOTANTS	**14**

SEANCE DU 06 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 Mai les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **30 avril 2026** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, BENOIT Sally, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric, ARTHUR Marie

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : LE QUELLENNEC Gaëlle par LE MOAL Anne-Marie, ANDRE Loïc par CORBEL Thomas, CHRISTIEN Julie par ARTHUR Marie

ETAIT ABSENT : LE BELLEGUY David

INVITES :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : PINÇON Gwendal

Délibération 2026-30

Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260507-202630-DE

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts du SDE22, publiés par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu, le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courriel, à savoir 1 titulaire et 1 suppléant

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en absention :

- DESIGNE M. MICHEL Fabien, délégué titulaire au SDE22
- DESIGNE M. CORBEL Thomas, délégué suppléant au SDE22
- AUTORISE Madame Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Décision

Pour : 11	Abstention :3	Contre :

Le 06 MAI 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

MAIRIE DE BOQUEHO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)